

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 JUILLET 2024**

Le lundi 8 juillet 2024 à 20h00 s'est tenu au bureau municipal de Sainte-Jeanne-d'Arc, la séance régulière du conseil sous la présidence de madame Denise Lamontagne, mairesse.

Étaient présents et formaient quorum, madame Anny-Pier Routhier, messieurs Pierre Boudreault, Michel Chiasson, Claude Kenty et Rogatien Boulianne. Monsieur Berthold Allard était absent.

Était également présent monsieur Sébastien Desrosiers, directeur général, greffier-trésorier.

24.07.083 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreault, **et accepté à l'unanimité**, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'y inscrire de nouveaux items jusqu'à épuisement de l'ordre du jour.

24.07.084 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 3 JUIN 2024

Il est proposé par monsieur Rogatien Boulianne d'exempter le conseil de lecture du procès-verbal de la séance régulière du 3 juin 2024 et de l'accepter tel quel.

Accepté à l'unanimité.

24.07.085 LISTE DES COMPTES – LISTE NO 6 – JUIN 2024

Il est proposé par monsieur Michel Chiasson,

D'entériner la liste de comptes numéro 6, juin 2024, au montant total de 264 477.18\$, démontrant une liste des comptes payés au montant de 102 608.00\$, une liste des salaires payés au montant de 26 015.98\$, une liste des comptes à payer au montant de 135 853.20\$ et d'autoriser la greffière-trésorière adjointe à payer les comptes.

Adopté à l'unanimité.

24.07.086 CORRESPONDANCE

A) Il est proposé par monsieur Claude Kenty d'accepter l'offre de commandite au montant de **100\$** à La Maison Colombe-Veilleux pour la 24^{ième} édition de l'Omnium de Golf Joan Pelchat.

Accepté à l'unanimité.

24.07.087 ADOPTION DU RÈGLEMENT 253-2024 CONCERNANT LES COMPTEURS D'EAU

Attendu que la municipalité adhère à la stratégie québécoise d'économie d'eau potable Horizon 2019-2025.

Considérant que la municipalité doit avoir terminé l'installation des compteurs d'eau d'ici septembre 2024 sous peine de pénalités sur les différents programmes de subvention tel que PRIMEAU.

Il est proposé par monsieur Rogatien Boulianne,
Et résolu unanimement :

D'adopter le règlement **253-2024** concernant les compteurs tel que déposé et présenté au conseil municipal.

24.07.088 REDDITION DE COMPTE PROGRAMME PRABAM

Attendu que la reddition de compte du programme PRABAM de ministère des affaires municipales doit être audité par une firme compétente externe.

Il est proposé par monsieur Michel Chiasson,
Et résolu unanimement :

D'autoriser le directeur général à accorder le contrat d'audit pour la reddition de compte à la firme comptable MNP.

24.07.089 NOMINATION COORDINATEUR EN MESURE D'URGENCE

Considérant que le plan de mesure d'urgence de la municipalité prévoit la nomination par le conseil municipal d'un coordonnateur en mesure d'urgence et de son remplaçant.

Il est proposé par monsieur Claude Kenty,
Et résolu unanimement :

De nommer monsieur Sébastien Desrosiers coordonnateur en mesure d'urgence pour la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc ainsi que son remplaçant soit monsieur Gaétan Lambert.

24.07.090 DÉPÔT PROJET MODIFIÉ FOND DE VITALISATION DE LA MRC

Il est proposé par monsieur Rogatien Boulianne d'autoriser le directeur général à déposer une version modifiée du projet de réfection du centre Gaétan-Bonneau dans le fond de vitalisation 2023 à la MRC.

Accepté à l'unanimité.

24.07.091 MANDAT D'INSPECTION PAR CAMÉRA ET PLAN D'INTERVENTION

Attendu que pour se classer dans le programme PRIMEAU et que pour utiliser les fonds du nouveau programme TECQ 2024-2028, la municipalité doit procéder à l'inspection par caméra du réseau d'égouts du chemin de la Chute-Blanche et à la mise à jour de son plan d'intervention.

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreault,
Et résolu unanimement :

D'autoriser le directeur général à mandater la firme MSH pour procéder à l'inspection par caméra du réseau d'égouts du chemin de la Chute-Blanche et à la mise à jour de notre plan d'intervention en vue de la Prochaine TECQ 2024-2028.

24.07.092 DÉPÔT AU VOLET 1 DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHE MADA

ATTENDU QUE, selon les données de l'institut de la statistique du Québec (ISQ), le Québec est l'une des sociétés où le vieillissement de la population est le plus marqué dans le monde;

ATTENDU QUE, le Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services Sociaux (MSSS) a créé le *Programme de soutien à la démarche "municipalité amie des aînés" (MADA)* afin de soutenir les municipalités et les MRC qui entreprennent une telle démarche en vue de réaliser une politique des aînés et un plan d'action en faveur des aînés;

ATTENDU QUE le "Programme de soutien à la démarche MADA" est affilié à l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) dans le cadre du Réseau mondial OMS des villes et des communautés amies des aînés, lequel programme vise à adapter les politiques, les services et les structures qui touchent les environnements bâtis et sociaux dans les municipalités du Québec afin de mettre en place les conditions qui optimisent les possibilités du vieillissement actif;

ATTENDU QU'un appel à projet est en cours pour soutenir les milieux dans *"le soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés"*.

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc dispose actuellement d'une politique Familles, Aînés et Saines Habitudes de vie qui arrive à échéance en décembre 2024.

ATTENDU QUE la municipalité souhaite actualiser sa politique et procéder pour ce faire à de nouvelles consultations afin de se doter d'un nouveau plan d'action.

ATTENDU QUE la MRC se propose de mettre à disposition sa ressource en développement social afin d'accompagner les milieux dans ce processus.

ATTENDU QUE cette ressource jouerait un rôle pivot dans le milieu, notamment pour :

Dresser un bilan du dernier plan d'action et procéder à l'actualisation du portrait social du milieu.

Coordonner la mise en place des consultations et accompagner les acteurs locaux dans leur réalisation.

Rédiger et proposer une nouvelle politique actualisée.

Mobiliser les acteurs-clés, mettre en place des comités de suivi et mettre en œuvre les futurs plans d'action municipaux.

ATTENDU QUE la Municipalité est l'une des municipalités de la MRC de Maria-Chapdelaine et que le conseil de celle-ci est favorable à soutenir ses municipalités locales dans la mise en œuvre de leur plan d'action respectif;

ATTENDU QUE la MRC est admissible à présenter une demande d'aide financière auprès du Secrétariat aux aînés du MSSS, somme qui permettra entre autres de payer la ressource MRC mais également de financer les consultations dans le milieu.

Il est proposé par madame Anny-Pier Routhier,

Et résolu unanimement :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc :

- Confirme sa participation à la demande d'aide financière collective qui sera adressée par la MRC de Maria-Chapdelaine au Secrétariat du MSSS et;
- Est d'accord sur le fait que les travaux visés le seront sous la coordination de la MRC de Maria-Chapdelaine.

24.07.093 VARIA

Aucun varia.

24.07.094 PÉRIODE DE QUESTIONS;

Il y a eu une discussion avec les citoyens à propos des bacs à jardins en avant d'une résidence sur la rue Devin.

**** LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 21h30, madame Anny-Pier Routhier propose la levée de l'assemblée.

Accepté à l'unanimité.

Denise Lamontagne,
Mairesse

Sébastien Desrosiers,
Directeur général, greffier-trésorier